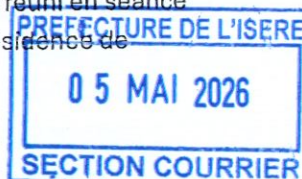


Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors (RDSGV)

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 28 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à 18h00, le Conseil d'Administration de la Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors, dûment convoqué par son président le 21/04/2026 s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du conseil municipal, 38650 GRESSE-EN-VERCORS, sous la présidence de Monsieur Olivier BRIDELANCE.



Présents :

- Représentants de la mairie : Olivier Bridelance, Cloé Dimier, Marc Algoud, Frédéric Froment ayant donné pouvoir, représenté par Olivier Bridelance
- Représentants socioprofessionnels : : Patricia Grillet, Frédéric Martin, Fatima Chomat

Secrétaire de séance : Cloé Dimier

Représentant consultatif du Maire : Rémi GOUBE

VOTE :

Pour	7
------	---

Contre	0
--------	---

Abstention	0
------------	---

2026 - 06 : Approbation du compte de gestion 2025 de l'EPIC Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors (RDSGV)

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-31, L. 2122-21, L. 2343-1 et 2 et R. 2221-38 à R. 2221-52 ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux ;
- Vu les statuts de l'EPIC Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors ;
- Considérant que le Conseil d'administration doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Madame le Comptable public du SGC de La Mure pour l'année 2025 ;
- Considérant que le compte de gestion doit être voté préalablement au compte administratif ;

M. le Président de la RDSGV, en l'absence de la Directrice, présente au Conseil d'administration le compte de gestion 2025 du budget principal de la Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors, dressé par Madame le Comptable public pour l'année 2025, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à 7 voix pour :

Après s'être assuré que Madame le Comptable public du SGC de La Mure a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui des mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- o Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- o Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- o Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- **Déclare** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2025 par Madame le Comptable public du SGC de La Mure, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- **Approuve** le compte de gestion du budget principal de la Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors dressé par Madame le Comptable public du SGC de La Mure pour l'exercice 2025 ;
- **Autorise** le Président du Conseil d'administration à signer tout document relatif à cette affaire ;
- **Charge** le Président de notifier la présente délibération à Madame le Comptable public du SGC de La Mure.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

Fait à Gresse-en-Vercors le 28 avril 2026

Le Président

Olivier BRIDELANCE

Certifié exécutoire compte tenu

- de la transmission en Préfecture le 29 avril 2026
- de sa publication le 29 avril 2026



REGIE DU DOMAINE SKIABLE
GRESSE EN VERCORS
38650 Gresse en Vercors
04 76 34 30 04
Siret 880 716 121 000 12
remontees-mecaniques@gresse-vercors.fr